

Conditions Générales des groupes de jeux de l'Association Chouette-forêt

Groupe de jeux	<ul style="list-style-type: none"> -Les groupes de jeux en foret se déroulent sur 10 mois, de manière hebdomadaire (1 groupe mensuel), en suivant le calendrier scolaire. - Les animatrices se chargent d'apporter le goûter (boissons chaudes en hiver et froides en été, fruits, fruits secs et oléagineux). - Les habits des enfants de rechange, les couches et les lingettes (si nécessaire), seront dans un petit sac à dos que l'enfant sera capable de porter seul, sans boisson (sauf besoin médical). - Lors des ateliers les enfants sont au plus près de la nature aussi il est bien de mettre des habits pas dommage, afin qu'ils puissent profiter comme les autres de toutes les joies et expériences que permet la nature (même se salir...)
Association	<ul style="list-style-type: none"> -L'association Chouette-forêt propose des groupes de jeux en forêt, pour permettre aux enfants de rencontrer la vie de la nature au rythme des saisons, ainsi que d'expérimenter la vie de groupe avec des accompagnements tournés vers la bienveillance. -Les sorties ont lieu sur les communes de Bussigny, Buchillon, et environs. -Ces ateliers se déroulent généralement dans la forêt vers un canapé forestier aménagé pour accompagner les enfants. Cet endroit est aménagé avec l'autorisation des communes et services des forêt. -Le retour se fait généralement au même endroit que le rendez-vous de départ. -Les ateliers sont accompagnés par des personnes formées en éducation (préscolaire ou scolaire) ainsi qu'en éducation à l'environnement (EEN)
Inscription	<ul style="list-style-type: none"> -L'inscription se fait par écrit pour une année scolaire par le site internet de chouette-forêt -Le contrat peut être résilié après le premier mois payé si le groupe de jeux en forêt ne convient pas à l'enfant. -Si au cours du premier mois, les animateurs/trices, après discussion avec les parents, jugent que l'enfant n'est pas encore prêt pour les activités, la cotisation sera remboursée ou restera acquise s'il ne s'agit que d'un report de quelques mois. -Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée. - L'inscription d'un enfant à un groupe de jeux, et le paiement de la cotisation, vous permettent en tant que membre de participer aux projets, aux décisions et à l'organisation de l'association Chouette-Forêt. Ainsi les lieux d'accueil en forêt de Buchillon et Bussigny pourront renforcer la relation à la nature que vous offrez à votre enfant. - La cotisation est de Fr. 50.- par année scolaire. Elle est à payer au moment de l'inscription pour que celle-ci soit validée. Elle ne sera pas remboursée en cas de désistement. Une seule cotisation par famille est prélevée. - Les inscriptions sont confirmées par e-mail. - L'inscription pour l'année scolaire suivante doit être effectuée par les parents pour fin juin au plus tard. - Les démissions en cours d'année peuvent être acceptées si justifiées pour des raisons particulières, avec un délai d'un mois pour la fin d'un mois. - En cas d'inscriptions insuffisantes, l'association se réserve le droit de ne pas ouvrir un atelier et de proposer un autre jour ou le remboursement de la cotisation.

fréquentation	-L'équipe se réserve le droit de refuser un enfant au groupe de jeux s'il n'est pas équipé correctement au vu des conditions météorologiques.
tarifs	-Le tarif des mensualités d'écologie (voir par groupe) est payable à l'avance, sur 10 mois, soit de septembre à juin. Une réduction sera accordée aux frères et sœurs participants au même groupe de jeux. En cas de non paiement de deux mois consécutifs, l'enfant ne pourra plus être accueilli au groupe de jeux. Nous vous remercions pour votre régularité.
Mode de paiement	Coordonnée de paiement : IBAN de l'association Chouette-Forêt, 1030 Bussigny : CH18 0839 0032 5484 1000 4. Merci d'indiquer "le nom du groupe + le prénom de votre enfant" en référence.
Collaborations avec les parents	- Nous vous remercions de respecter l'horaire, pour le bien-être des enfants. - Veuillez nous informer en cas d'absence au groupe de jeux, par sms ou téléphone. - Les séances manquées ne sont pas remboursées. - La forêt nous donne tout le matériel dont nous avons besoin pour jouer en forêt, aussi il est préférable de laisser les objets-jouets à la maison . - Les téléphones portables ou montre connectée ne sont pas souhaitées lors des ateliers en forêt, les adultes accompagnants ayant tout le nécessaire pour communiquer avec les parents. - Les plans d'accès pour les rendez-vous sont sur la page de chaque groupe.
Changement de programme , vacances et jour de congé	- Le groupes de jeux en forêt ont lieu par tous les temps et en toutes saisons. Cependant, nous nous référons aux bulletins de météo suisse et en cas d'alerte météo (vents forts, orages, tempêtes, chutes de neige conséquentes), un plan B sera prévu et communiqué aux parents le matin même au plus tard. - Il n'y a pas de groupe de jeux pendant les vacances et congés scolaires, ni jours fériés.
Assurances	- Les participants s'assurent personnellement contre les accidents. Veuillez vérifier que votre enfant possède bien une couverture maladie et R.C. - Veuillez avertir l'équipe s'il présente un problème de santé, afin de nous permettre d'aider efficacement votre enfant en cas de crise (asthme, allergies, piqûres d'insecte, intolérance alimentaire, etc...). - L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou d'endommagement de matériel (habits ou objets)

Bussigny, le 20 mai 2022